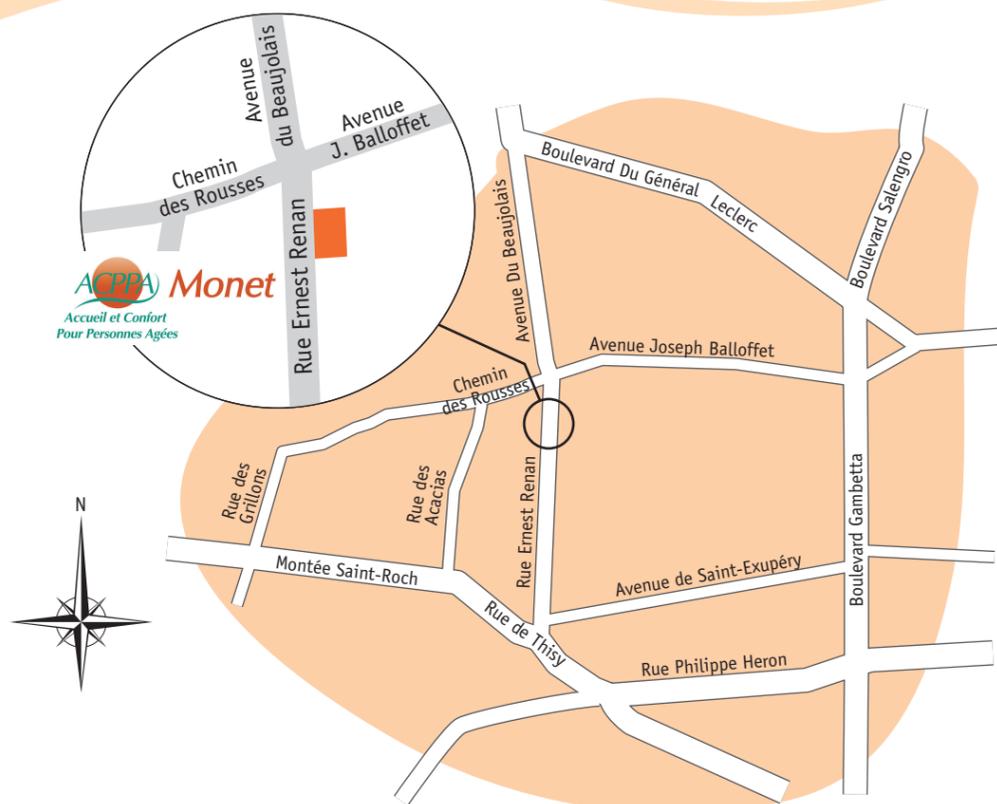


PRIX DE JOURNEE

Le prix de journée est composé d'un **tarif hébergement** comprenant l'ensemble des prestations hôtelières (logement, restauration, animations, entretien du linge, assurance responsabilité civile et locative...).

L'établissement est habilité à l'Aide Sociale à l'Hébergement. Selon ses ressources, le résident peut obtenir une allocation logement (APL ou ALS). L'équipe administrative pourra vous aider dans vos démarches.



Adresse

436, rue Ernest Renan
69400 Villefranche-sur-Saône
TÉL. : 04 74 65 82 05
Pour l'administratif, contacter le :
TÉL. : 04 74 65 25 00
Fax : 04 74 60 33 43
e-mail : montaigu@acppa.fr
Site internet : www.acppa.fr

Accès

Autoroute A6 sortie Villefranche-sur-Saône

Les institutions de retraite, partenaires de l'ACPPA pour le Foyer Claude Monet

AGIRC-ARRCO : APICIL.

Conception, réalisation BCS Conseil - LYON - 04 78 69 17 83 - Photos Aude HAUTENBERGER - ALPHOTO - CMAPONIST - document non contractuel



ACCUEIL

CONFORT

RESPECT

DIGNITÉ

ÉCOUTE

PRÉSENCE



Foyer Claude Monet



UN PROFOND RESPECT DES DROITS ET DES DÉSIRES DE LA PERSONNE / DES VALEURS FONDAMENTALES PARTAGÉES

Foyer Claude Monet

Villefranche-sur-Saône (69)



Foyer de vie pour personnes vieillissantes en situation de handicap mental (12 places)

Dans un environnement calme et verdoyant, proche du centre de Villefranche-sur-Saône, le « Foyer Claude Monet » est une unité de vie réservée aux personnes handicapées mentales âgées de plus de 60 ans. D'une capacité de 12 lits, le « Foyer Claude Monet » est intégré au sein de « Montaigu », bénéficiant ainsi de l'ensemble des prestations de l'établissement.

L'équipe pluridisciplinaire du foyer Claude Monet assure au quotidien le confort, l'écoute et le bien-être des résidents.



Des lieux de vie adaptés

Pour votre bien-être...

- Un restaurant pour accueillir vos invités
- Des lieux d'échanges (salons, bibliothèque, salle d'animations, salle à manger, cafétéria, salle de culte...)
- Un accompagnement culturel (art-thérapie...)

NOS FONDAMENTAUX

Un profond respect des droits et des désirs

- Un projet d'établissement formalisé, validé et diffusé.
- Une prestation hôtelière en adéquation aux besoins d'une clientèle hébergée en établissement d'hébergement pour personnes âgées et handicapées.
- Le jour d'arrivée, la personne âgée et handicapée est attendue et accueillie par un responsable de l'établissement.
- 5 jours par semaine, l'établissement organise des activités variées, adaptées au niveau de dépendance et aux souhaits des résidents.

Un environnement adapté et sécurisé

- Un cadre de vie rassurant et sécurisant, aménagé pour le bien-être des personnes âgées et handicapées.
- La circulation des résidents est libre et facilitée pour les personnes nécessitant une aide.
- Les équipements sont adaptés aux besoins évolutifs des résidents.
- Une organisation médicale et paramédicale qui garantit la sécurité et la qualité des soins aux résidents 24 h/24 h.

Un accompagnement par un projet individualisé

- Les résidents atteints de troubles psychiques font l'objet d'une prise en charge adaptée à leur état.
- Un accompagnement de fin de vie assuré dans la dignité et le respect des convictions du résident.
- Pendant les premiers jours, la personne âgée et handicapée est accompagnée et associée progressivement à la vie de l'établissement.

Un accompagnement en partenariat avec la famille

- Le futur résident et sa famille sont accueillis et renseignés de façon exhaustive sur les modalités de fonctionnement de l'établissement et une visite leur est systématiquement proposée.
- La famille et les proches sont les bienvenus à tout moment et informés sur le bien-être des résidents.

Un management humain et une organisation structurée

- Un personnel formé régulièrement, dont la préoccupation est centrée sur le bien-être des résidents.
- Une équipe courtoise, cordiale, disponible, à l'écoute, au service du résident.
- Un personnel qui veille à la prévention et au maintien de l'autonomie.
- La venue des intervenants est coordonnée.
- Un suivi régulier de la satisfaction des résidents et de la famille, et la mise en place d'actions correctives appropriées.

Une volonté de communiquer

- Les résidents sont encouragés à s'exprimer et à participer à la vie de l'établissement.
- Les résidents et les proches sont informés régulièrement sur la vie de l'établissement.
- Les résidents peuvent communiquer avec l'extérieur simplement et rapidement de manière autonome, en toute liberté.
- La sollicitation chaque semestre de l'avis de chaque partie intéressée sur le fonctionnement de l'établissement.

Les étapes d'une admission

La demande d'admission

Sur simple demande, les prix de journée ainsi que les formulaires de demande d'admission (administratif et médical) vous seront transmis.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est compétente pour se prononcer sur l'orientation de la personne handicapée.

Après avis favorable de cette commission, les prix de journée ainsi que les formulaires de demande d'admission vous seront transmis sur simple demande.

Pour bénéficier de la priorité dont jouissent les organismes qui ont réservé des lits, il convient de faire transiter la demande par ces institutions.

Une visite de l'établissement

Sur avis favorable du médecin, une visite de l'établissement et une rencontre avec un représentant de la Direction et le médecin permettent de valider les conditions d'admissions.